

Broglie
27270

Mairie

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an Deux Mil Vingt Quatre, le cinq avril à dix-neuf heures et zéro minute, le Conseil Municipal de BROGLIE, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la Présidence de **Monsieur BONNEVILLE Roger, Maire.**

Présents : Mme DUTOUR Martine, 1^{ère} Adjointe - M. PAGNIE Patrice, 2^{ème} Adjoint - Mme DUBOC Dominique, 3^{ème} Adjointe - M. GALLIER Thierry, 4^{ème} Adjoint - et M. LEROUGE Christian - M. DESCHAMPS Jean-Yves - M. LATHAM Amaury - M. SEHET David - Mme COUVREUR Laëtitia - Mme BRUMENT Magali, Conseillers Municipaux.

Excusée : Mme TESSIER Laurence qui donne pouvoir à M. BONNEVILLE Roger, Maire.

Absents : Mme HARANG Vanessa - M. de BROGLIE Philippe-Maurice - Mme DEROIN Jennifer.

Secrétaire de séance : Mme DUTOUR Martine, 1^{ère} Adjointe.

DATE DE CONVOCATION : 27/03/2024

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 15

NOMBRE DE MEMBRES PRESENTS : 11

OBJET : Révision des tarifs du Centre de Loisirs.

Par délibération en date du 22/03/2019, la participation financière des familles (avec tarification modulée en fonction des ressources et sans prestation de repas méridien) pour la fréquentation des enfants aux sorties et stages pédagogiques proposés dans le cadre des activités du Centre de Loisirs, est appliquée comme suit :

ACCUEIL pendant les PETITES vacances scolaires			
Ressources * mensuelles (RM)	1 enfant à charge	2 enfants à charge	3 enfants et plus à charge
	Tarif forfaitaire par enfant accueilli pour 4 jours d'accueil		
RM ≤ 1 000 €	12,00 €	10,50 €	9,00 €
1 000 € < RM ≤ 2 000 €	18,00 €	16,50 €	14,00 €
RM > 2 000 €	24,00 €	22,50 €	21,00 €

ACCUEIL pendant les GRANDES vacances scolaires			
Ressources * mensuelles (RM)	1 enfant à charge	2 enfants à charge	3 enfants et plus à charge
	Tarif forfaitaire par enfant accueilli pour 5 jours d'accueil		
RM ≤ 1 000 €	15,00 €	13,13 €	11,25 €
1 000 € < RM ≤ 2 000 €	22,50 €	20,63 €	17,50 €
RM > 2 000 €	30,00 €	28,13 €	26,25 €

Afin de prendre en compte la progression du taux d'inflation de 2019 à 2023 (soit +13,92%), il est demandé au Conseil Municipal, sur proposition de la Commission Enfance/Affaires Scolaires/Jeunesse validée par la Commission Finances, d'adopter les nouvelles grilles tarifaires ci-après (avec tarifs selon les ressources des familles et toujours sans prestation de repas méridien) à compter du 15/04/2024 :



ACCUEIL pendant les PETITES vacances scolaires			
Ressources * mensuelles (RM)	1 enfant à charge	2 enfants à charge	3 enfants et plus à charge
	Tarif forfaitaire par enfant accueilli pour 4 jours d'accueil		
RM ≤ 1 000 €	13,67 €	11,96 €	10,25 €
1 000 € < RM ≤ 2 000 €	20,51 €	18,80 €	15,95 €
RM > 2 000 €	27,34 €	25,63 €	23,92 €

ACCUEIL pendant les GRANDES vacances scolaires			
Ressources * mensuelles (RM)	1 enfant à charge	2 enfants à charge	3 enfants et plus à charge
	Tarif forfaitaire par enfant accueilli pour 5 jours d'accueil		
RM ≤ 1 000 €	17,09 €	14,95 €	12,82 €
1 000 € < RM ≤ 2 000 €	25,63 €	23,50 €	19,94 €
RM > 2 000 €	34,18 €	32,04 €	29,90 €

* Ressources à prendre en compte pour le calcul :

Cumul des ressources nettes : revenus d'activités professionnelles et assimilées, pensions, retraites, rentes et autres revenus imposables ; déduction faite des pensions alimentaires versées. Les frais réels et les abattements ne sont pas déduits.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, **DÉCIDE** que soient appliquées à compter du 15/04/2024 les nouvelles grilles tarifaires du Centre de Loisirs (tarifs selon les ressources des familles et sans prestation de repas méridien), telles que ci-dessus proposées par la Commission Enfance/Affaires Scolaires/Jeunesse et la Commission Finances.

Pour extrait certifié conforme,
Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Le secrétaire de séance,
Martine DUTOUR.

Le Maire, Roger BONNEVILLE.



Rendu Exécutoire après Dépôt
en Préfecture
le 08 AVR. 2024
et Publication ou Notification
du

le Maire

